L'action sanitaire ensemble

GDS Meuse
Meurthe-et-Moselle

PROGRAMME DE FORMATIONS

Saison 2022-2023

Mise à jour : 19/08/2022 - Version 1

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

Formations éleveurs de bovins p.3

- **Santé des bovins et productions fourragères** - Perfectionnement (module fonctionnement du sol)
- **Module mammite n°1 SALLE DE TRAITE** : je découvre une mammite que faire ?
- **Module mammite n°1 ROBOT :** je découvre une mammite en traite robotisée, que faire ?
- Perfectionnement au **parage** de ses bovins
- **Santé du veau laitier :** une étape essentielle de l'élevage laitier
- **Avec EstElevage,** je simplifie la saisie de mes enregistrements sanitaires
- **Santé et bien-être du veau allaitant :** innover et réussir en élevage allaitant
- **Initiation au parage** de ses bovins
- **Géobiologie** : comprendre et corriger les perturbations électromagnétiques
- **Spéciale Jeunes Agriculteurs :** l'éleveur infirmier de ses bovins
- **Biosécurité** dans les élevages bovins
- **J'écorne facilement, efficacement et sans douleur** (travaux pratiques)

Formations éleveurs de porcins p.15

- **Biosécurité en élevage de porc** : maîtrise du risque peste porcine africaine (PPA)
- **Référent BEA** : bien-être animal, une opportunité pour la filière porcine

Formations éleveurs de petits-ruminants p.17

- **Réussir les premières semaines de vie de l'agneau :** Maîtrise sanitaire de l'agnelage et des pathologies néonatales des agneaux

Contacts, conditions, tarifs et inscriptions p.18

Progresser ensemble pour la santé de vos troupeaux

Santé des bovins et productions fourragères (suite)

Module : Fonctionnement du sol

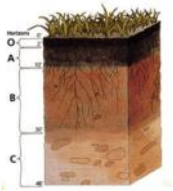

bovins

Objectifs :

→ Acquérir de nouvelles connaissances sur la gestion des sols et de la fertilité
→ Savoir valoriser les engrais de ferme
→ Mettre en place un plan de fertilisation des prairies
→ Maitriser les équilibres minéraux - sol - plantes - animaux

Contenu :

- **Les facteurs influençant la pousse de l'herbe** : les plantes, la biodiversité
- **Le diagnostic prairial** : une étape indispensable à la compréhension des parcelles
- **Le sol, notion de base** : constitution, fonctionnement du sol
- **Le sol, les premières actions** : équilibrer ses sols
- **Les éléments minéraux** : rôles et interactions
- **Les besoins des prairies** : connaitre les exportations minérales
- **Activateurs de sol** : fonctionnement et efficacité
- **Éléments minéraux et santé du troupeau** : faire le lien entre le sol, la fertilité, les plantes et la santé des bovins.
- **MESURES EN FERME L'APRES-MIDI** : mesures sur le sol (superficie, profondeur, EH/ph, carbone du sol, matière organique, ...), mesures de jus de plantes (azote, calcium, sodium, potasse, conductivité, …), test à la bêche, … Interprétation et mesures de correction.

Méthodes pédagogiques :

> En salle, projection de diaporama, présentation de cas concrets, échanges et discussions.
> Visite en ferme pour réalisation d'exercices pratiques (réalisation de profils de sol et diagnostic prairial). Questionnaires.

Dates et lieux :

13 octobre 2022, secteur Spincourt

Intervenants : Chantal PHILIPPE, 5mVet, agrobiologiste spécialiste des systèmes herbagers.

Durée : 1 jour (7h00).

Public et prérequis : éleveurs et salariés ayant déjà participé aux sessions d'initiation.

Inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76
GDS 55 : 03.29.83.30.31

MAMMITE INITIATION N°1 : je découvre une mammite en salle de traite, que faire ?

Bovins lait

Gestion très concrète des cas de mammites avec un vétérinaire expert

Objectifs :

→ Acquérir des protocoles dans l'approche de la gestion d'une mammite chez la vache.

→ Maitriser le traitement de la mammite : évaluer l'efficacité, gérer les récidives et les échecs.

Contenu :

- Définition d'une mammite,
- Caractéristiques d'une mammite : symptômes, classification, outils diagnostics,
- Détection des mammites : avantages et intérêts des différentes méthodes,
- Mise en œuvre pratique du traitement par rapport aux protocoles de prescription vétérinaire,
- Plan Ecoantibio et antibiorésistance en pathologie mammaire au sein de son élevage,
- Evaluation de la guérison ou de l'échec de traitement : traitement de 2ème intention, réforme, traitement au tarissement,
- Traitement au tarissement : modalités de sélection des vaches, modalités de traitement,
- Cas particuliers : mammites cliniques chez les génisses, au tarissement, au vêlage.

Méthodes pédagogiques :

- En salle : présentation et discussions avec le vétérinaire. Présentation et réflexions autour de cas concrets d'élevages laitiers en salle de traite. Travail depuis le carnet sanitaire et résultats laitiers des participants.

UN SECOND MODULE SPÉCIFIQUE EXISTANT EST POSSIBLE POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION DES MAMMITES (ORGANISÉ EN FONCTION DES BESOINS EXPRIMÉS)

Date et lieu :

→ **3 novembre 2022 en Meuse**

Durée : 1 journée (7h00)

Intervenant :

Dr Dries EVERAERT, vétérinaire en Meuse et formateur.

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers en salle de traite. Aucun prérequis.

Responsable de stage/inscription :

Emma DUBAUX (55) : 03.29.83.30.32

Formation ciblée pour les éleveurs équipés de SALLE DE TRAITE

MAMMITE INITIATION N°1 : je découvre une mammite en traite robotisée, que faire ?

Bovins lait

Gestion très concrète des cas de mammites avec un vétérinaire expert

Objectifs :

→ Acquérir des protocoles dans l'approche de la gestion d'une mammite chez la vache en abordant les nombreuses spécificités de la traite robotisée.

→ Maîtriser le traitement de la mammite : évaluer l'efficacité, gérer les récidives et les échecs.

Contenu :

- Définition d'une mammite,
- Caractéristiques d'une mammite : symptômes, classification, outils diagnostics,
- Détection des mammites : avantages et intérêts des différentes méthodes,
- Mise en œuvre pratique du traitement par rapport aux protocoles de prescription vétérinaire,
- Plan Ecoantibio et antibiorésistance en pathologie mammaire au sein de son élevage,
- Evaluation de la guérison ou de l'échec de traitement : traitement de 2ème intention, réforme, traitement au tarissement,
- Traitement au tarissement : modalités de sélection des vaches, modalités de traitement,
- Cas particuliers : mammites cliniques chez les génisses, au tarissement, au vêlage.

Méthodes pédagogiques :

- En salle : présentation et discussions avec le vétérinaire. Présentation et réflexions autour de cas concrets d'élevage laitier en robot de traite. Travail depuis le carnet sanitaire et résultats laitiers des participants.

UN SECOND MODULE SPÉCIFIQUE EXISTANT EST POSSIBLE POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION DES MAMMITES EN TRAITE ROBOTISÉE (ORGANISÉ EN FONCTION DES BESOINS EXPRIMÉS)

Date et lieu :

→ **17 novembre 2022 en Meuse**

Durée : 1 journée (7h00)

Intervenant :
Dr Dries EVERAERT, vétérinaire en Meuse et formateur

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers en robot de traite. Aucun prérequis.

Responsable de stage/inscription :
Emma DUBAUX (55) : 03.29.83.30.32

Formation ciblée pour les éleveurs équipés de ROBOT DE TRAITE

Se perfectionner au parage de ses bovins (pour les initiés)

Bovins mixtes

Rectifier ses gestes de parage et sa position

Objectifs :

→ Se rappeler les fondamentaux du parage et se perfectionner à la pratique.

Contenu :

- Retours d'expérience concernant le parage chez soi, difficultés rencontrées et gestion des boiteries dans son élevage,
- Rappels des bases du parage fonctionnel et curatif, des gestes et étapes à respecter, position et intervention en toute sécurité pour la vache et l'homme, anatomie du pied, reconnaissance des lésions, pathologies locomotrices, axes d'amélioration de la conduite d'élevage, etc.
- Pratique du parage par les stagiaires, gestes et positionnement rectifiés par le formateur.

Méthodes pédagogiques :

- Retour et échange d'expérience sur sa pratique du parage.
- **Pratique du parage en petit groupe autour de plusieurs cages et guidée par le formateur,**
- Réflexion collective autour des relevés de lésions. Echanges et discussions.

Dates et lieux :

→ **29 novembre 2022, secteur Lunéville/Einville 54**

Formateur : Jérôme MARIE, formateur et pareur professionnel

Durée : 1 jour (7h00)

Public/prérequis : éleveurs de bovins ayant déjà participé à une formation « initiation au parage » avec le GDS.

Parage en fermes laitières.
Places limitées à 12 personnes.

Responsable de stage/inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76

SANTÉ DU VEAU : une étape essentielle de l'élevage laitier

Bovins laitiers

Les secrets pour la programmation d'une future vache résistante et productive

Formation labélisée « Bien-être animal » par VIVEA & OCAPIAT

Objectifs :

- → Maitriser la gestion du premier jour de vie du veau laitier pour construire des futures laitières résilientes et pérenniser son élevage laitier.
- → Maitriser la nutrition du veau non sevré pour une croissance et santé optimale.
- → Maitriser la santé digestive du veau non sevré avec l'approche globale de la résilience.
- → Maitriser les pathologies respiratoires avec une approche préventive efficace.

Contenu :

Cycle de 4 jours à la carte

- → **Jour 1 : Vêlage et colostrum, gestion des premiers jours**
- → **Jour 2 : Nutrition du veau**
- → **Jour 3 : Gestion des diarrhées**
- → **Jour 4 : Logement et problèmes respiratoires**

Quatre journées pour appréhender la santé du veau laitier dans son ensemble ! Le programme détaillé de chaque journée sera envoyé par mail un mois avant la tenue de chaque journée (invitation).

Méthodes pédagogiques :

- En salle, présentation théorique avec powerpoint et supports techniques, présentation de cas concrets, échange d'expérience, discussions entre formateur et stagiaires. Quizz en fin de formation.

Dates et lieux :

Secteur Nord Meuse

- → **n°1 : 15 décembre 2022**
- → **n°2 : 17 janvier 2023**
- → **n°3 : 21 février 2023**
- → **n°4 : 14 mars 2023**

Durée : 7h00 *4 jours *(inscription non obligatoire aux 4 journées, mais recommandée)*

Formateur : Dr Eric MEENS, vétérinaire et formateur COFORMAISE

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers. Aucun prérequis.

Inscription : GDS 55 : 03.29.83.30.31

Avec ESTELEVAGE, je simplifie la saisie de mes enregistrements sanitaires

bovins

Objectifs :

- → Connaître l'intérêt du module sanitaire et maîtriser les fondamentaux.
- → Créer sa pharmacie et enregistrer ses traitements sur le carnet sanitaire d'EstElevage.
- → Valoriser ses données sanitaires.
- → Optimiser son utilisation d'EstElevage.

Contenu :

- Démonstration de saisie de traitement sur le site et sur l'application mobile,
- Création et consultation de sa pharmacie,
- Enregistrement des évènements sanitaires individuels et par lot sur le site et l'application ,
- Valorisation des données saisies,
- Connaître les alertes sanitaires, les outils sanitaires à disposition et les valoriser,
- Echanges sur son utilisation d'EstElevage et les difficultés rencontrées.

Méthodes pédagogiques :

- DÉMONSTRATIONS PUIS MANIPULATIONS INDIVIDUELLES DU LOGICIEL SUR LE CARNET SANITAIRE. Echanges et discussions.

Date et lieu :

12 janvier 2023, secteur Verdun

Durée : 7h00

Formateurs : **Antoine DUMONT,** formateur, chargé de clientèle EstElevage chez ESTEL et ancien conseiller sanitaire GDS.

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins déjà utilisateurs d'EstElevage.

Responsable de stage/inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76
GDS 55 : 03.29.83.30.31

Santé et bien-être du veau allaitant : innover et réussir en élevage allaitant

Bovins allaitants

Formation labélisée « Bien-être animal » par VIVEA & OCAPIAT

Objectifs :

→ Avoir un atelier allaitant viable et pérenne grâce à l'application de mesures préventives avant et après vêlage
→ Réduire les mortalités et maladies sur ses veaux
→ Favoriser la résilience et le bien-être de ses animaux

Contenu :

> **Introduction** : taux et causes de mortalité, fréquences des maladies,
> **Mise à la reproduction** : période, âge, taureau ou semence, .. décisions adaptées à son système et ses objectifs,
> **Préparation de la vache en fin de gestation, l'étape déterminante pour la santé du veau à naître** : les différents troubles indicateurs d'une mauvaise préparation et conséquences sur veaux/vaches
> **Le moment du vêlage** : dystocies et traumatismes au vêlage : impact sur la carrière du veau ; surveillance, manipulations obstétriques, les soins, ...
> **La prise de colostrum et immunité** : les rôles du colostrum et son importance, causes de l'échec du transfert immunitaire, moyens de contrôle, ...
> **Gestion intégrée des maladies des veaux** : gros nombril, diarrhées, problèmes respiratoires. Santé digestive du veau.
> **Notion de biosécurité et ses rôles pour lutter contre les pathologies des veaux :** les trois piliers pour une biosécurité efficace.
> **Introduction à la notion de résilience,** connaître les besoins alimentaires des veaux et y répondre, la qualité des aliments distribués, l'accès à eau, la notion de bien-être et gestion des stress, …
> **Vaccins, bien les utiliser** : conditions de réussite pour une vaccination efficace

Méthodes pédagogiques :

- En salle, présentation théorique avec powerpoint et supports techniques, présentation de cas concrets, échange d'expérience, discussions entre formateur et stagiaires. Quizz en fin de formation.

Date et lieu :

→ **18 janvier 2023, secteur Saintois sud 54**

Durée : 1 journée (7h00)

Formateur : Dr Eric MEENS, vétérinaire et formateur COFORMAISE

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins allaitants naisseurs. Aucun prérequis.

Inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76

S'initier au parage pratique de ses bovins

Bovins mixtes

Acquérir les gestes de base du parage et intervenir en toute sécurité

Objectifs :

→ Acquérir les gestes techniques du parage et être à l'aise pour intervenir sur ses bovins.
→ Reconnaître les lésions observées, leurs causes et définir des solutions applicables à l'élevage.

Contenu :

- **Apport de connaissances théoriques sur le parage et les causes de boiteries :** anatomie du pied, lésions et pathologies, notion de parage préventif et curatif ;
- **Parer en toute sécurité** : le choix du matériel et entretien, la contention, le placement et la sécurité lors de l'intervention ;
- **Le parage en pratique :** positionnement de l'intervenant, les gestes techniques, apprentissage du parage fonctionnel et curatif par étape, relevé de lésions et soins en réponse ;
- **Approche « troupeau » des boiteries :** analyse des relevés de lésions réalisés en ferme, identification de la pathologie et des facteurs de risques d'apparition, relation avec la conduite du troupeau, le sol, le logement, l'alimentation, … Axes d'amélioration.

Méthodes pédagogiques :

- Une demi-journée de présentation théorique,
- **2,5 JOURS DE PRATIQUE DU PARAGE PAR LES STAGIAIRES AUTOUR DE PLUSIEURS CAGES ET GUIDÉS PAR LE FORMATEUR,**
- Réflexion collective autour des relevés de lésions. Echanges et discussions.

Dates et lieux :

25, 26 janvier et 9 février 2023, secteur Meuse

Formateur : Antoine PERIQUET, formateur et pareur professionnel

Durée : 3 jours (21h)

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers et/ou allaitants. Aucun prérequis.

Parage en fermes laitières.
Places limitées à 10 personnes.

Inscription :
GDS 55 : 03.29.83.30.31

GÉOBIOLOGIE : comprendre et corriger les perturbations électromagnétiques en ferme

bovins

Objectifs :

→ Reconnaitre les signes de perturbations par des courants électriques et telluriques sur les bovins.
→ Connaître et corriger un défaut de l'installation électrique et de la prise de terre.
→ Comprendre les différents flux souterrains et leur circulation.
→ Reconnaître et savoir comment corriger une perturbation de l'ordre de la géobiologie.

Contenu :

- Les différents signes sanitaires et comportementaux des bovins révélateurs d'une nuisance électrique et électromagnétique dans le bâtiment,
- Les normes des différentes installations électriques et application en élevage. Sécurité. Vérification de la conformité électrique en mesurant la prise de terre, les défauts électriques et les liaisons équipotentielles. Recherche d'éventuels courants parasites. Les appareils de mesure.
- Introduction à la géobiologie. Les différents flux souterrains : telluriques, hydrauliques et magnétiques. Circulation et failles possibles. Sensibilité de l'homme. Utilisation des baguettes et du fil de cuivre sur le terrain.
- Présentation de cas concrets en élevage et corrections réalisées. Délai et résultats attendus.
- **VISITE EN FERME SUR DEUX APRÈS-MIDI (ESPACÉES) :** observation du comportement des animaux, observation de l'installation électrique, repérage des points techniques et électriques, discussions autour de la mise à la terre, mise en œuvre de solutions dans la ferme. Bilan.

Méthodes pédagogiques :

- Présentation théorique le matin, découverte du matériel puis visite en ferme. Echanges d'expériences et discussions. La seconde après-midi en ferme est consacrée au bilan vis-à-vis des corrections appliquées lors de la première journée.

Date et lieu :

2 et 16 févier 2023, en Meurthe-et-Moselle (Lunéville)

3 et 17 février 2023, secteur Sud Meuse

Durée : 10h30 soit 1,5 jours

Formateur :
Armand BENNER, géobiologue-sourcier-magnétiseur intervenant dans les fermes, et électrotechnicien.

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers et/ou allaitants, pas de prérequis.

Inscription :

GDS 54 : 03.83.93.44.76

J'écorne facilement, efficacement et sans douleur

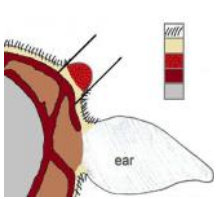

Bovins lait

Pour que l'ébourgeonnage ne soit plus une corvée pour l'éleveur et le veau

Objectifs :

→ Comprendre l'intérêt de prendre en charge la douleur au moment de l'écornage du veau.
→ Savoir écorner facilement, efficacement et sans douleur.

Contenu :

TRAVAUX PRATIQUES SUR 1/2 JOURNÉE EN FERME

- La définition du bien-être et application pour le jeune veau ;
- Tour de table et échange sur les difficultés de chacun rencontrées lors de l'écornage,
- Comprendre l'anatomie de la corne,
- Quelle contention physique et chimique adopter ?
- Prendre en compte la gestion de la douleur lors de l'écornage,
- Quel matériel privilégier pour écorner le plus facilement, efficacement et sans douleur ?
- **Travaux pratiques par chaque éleveur :** apprentissage des différentes injections (calmant, anti-inflammatoire et anesthésique local), écornage avec différents types de fers.

Méthodes pédagogiques :

- Une demi-journée en ferme avec exposé technique et travaux pratiques par les éleveurs. Echanges et discussions. Moment technique et convivial !

Plusieurs sessions :

→ **Mars 2023, en Meurthe-et Moselle et en Meuse**
→ **Dates et secteurs précisés ultérieurement**

Durée : 3h00

Intervenants :
M Alain DELVAL, technicien chez Boehringer et le vétérinaire praticien local.

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers et/ou allaitants. Aucun prérequis.

Inscription :
GDS 55 : 03.29.83.30.32
GDS 54 : 03.83.93.44.76

L'éleveur infirmier de son troupeau
- Spéciale Jeunes Agriculteurs -

Jeunes Agri

La ferme en bonne santé : point de départ d'une bonne rentabilité !

JA : formation gratuite !

gtv Grand-Est
GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-EST

Objectifs :

→ Savoir réaliser l'examen du bovin malade.
→ Savoir réaliser les premiers gestes de soins.
→ Connaitre et gérer préventivement les maladies sur son troupeau.

Contenu :

- Rappel sur les principales pathologies rencontrées en élevage bovin,
- Acquérir une méthode pratique de l'examen clinique des animaux,
- Identifier les cas graves ou non connus et donc du ressort du vétérinaire, des cas connus et non graves pouvant être gérés par l'éleveur,
- Mettre en pratique par l'analyse des problématiques rencontrées en élevage,
- Mieux comprendre et mettre en œuvre les traitements et diminuer sa consommation d'antibiotiques.
- Sécuriser l'utilisation du médicament vétérinaire et bien gérer sa pharmacie vétérinaire,
- Connaitre et comprendre son environnement sanitaire et les différents moyens à disposition pour lutter contre les maladies d'élevage dans le département : rôle du GDS et ses actions, le laboratoire départemental d'analyses, les vétérinaires ...

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama et discussions autour de cas concrets. **Pratique en ferme de l'examen du bovin et des premiers gestes de soins par les éleveurs.**

Date et lieu :

23 mars 2023, secteur Pays Haut 54/55

Durée : 1 journée (7h00)

Intervenants :
Dr Tiphaine MOUILLE-RICHARD, vétérinaire rural, GTV GE

Public/prérequis : jeunes éleveurs de bovins laitiers et/ou allaitants, en phase d'installation ou installés depuis moins de 5 ans. Aucun prérequis.

Inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76
GDS 55 : 03.29.83.30.31

BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES BOVINS

Bovins

Protéger la santé de vos animaux, c'est préserver votre activité

Objectifs :

→ Prévenir les maladies touchant les élevages.
→ Identifier les risques pour son élevage et les principes de biosécurité face à ces risques.
→ Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées à son élevage, à travers la formalisation de son plan de biosécurité.
→ **ÊTRE RÉFÉRENT BIOSÉCURITÉ FORMÉ POUR SON ÉLEVAGE.**

Contenu :

- Les intérêts et les bases de la biosécurité en élevage de bovins,
- Les mesures de lutte contre l'introduction d'agents pathogènes sur la ferme,
- Les mesures de lutte contre l'installation et la circulation d'agents pathogènes au sein de la ferme,
- Les mesures de lutte contre la diffusion des agents pathogènes en dehors de l'élevage,
- Les risques zoonotiques pour l'homme et les mesures particulières de biosécurité pour les fermes ouvertes au public (vente directe, accueil à la ferme, …),
- Travail d'analyse individuelle et collective de son exploitation pour identifier les risques et ses pratiques à faire évoluer,
- Définir des mesures de biosécurité adaptées à son exploitation.
- Réaliser son plan de circulation et plan biosécurité de son élevage

Méthodes pédagogiques :

- **EN SALLE, DISCUSSION ÉCHANGES ET TRAVAUX PRATIQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS**
- Présentation diaporama. Partage d'expérience. Travail individuel et collectif pour l'élaboration de votre propre plan de biosécurité.

Date et lieu :

Avril 2023

Durée : une journée (7h00)

Intervenant :
Conseillers GDS, Emma DUBAUX et Claire DARGENT-PENNE

Public/prérequis : éleveurs et salariés de bovins laitiers et/ou allaitants.

Inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76
GDS 55 : 03.29.83.30.31

REFERENT BEA : bien-être animal, une opportunité pour la filière porcine

Formation BIEN-ÊTRE ANIMAL

porcs

Formation obligatoire dans le cadre du décret N° 2020-1625 du 18/12/2020

gtv Grand-Est
GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-EST

Objectifs :

→ Être référent BEA et répondre à la réglementation en vigueur,
→ Connaitre les évolutions réglementaire concernant le BEA en élevage porcin,
→ S'approprier les moyens pour améliorer le bien-être de ses animaux,
→ Être capable de mieux appréhender la demande sociétale vis-à-vis du bien-être animal, savoir en parler et de pouvoir y répondre positivement et efficacement.

Contenu :

- **Être référent bien-être animal - cadre légal**,
- **Contexte socio-économique et sociétal du BEA en élevage porcin** : les 5 droits fondamentaux des animaux, histoire de la prise en compte du bien-être animal, bientraitance ou bien-être animal ? les différents labels en lien avec le BEA en France et en Europe, Présentation de la démarche One Welfare, renouer le lien avec le consommateur et la société
- **One Welfare en pratique**, pour définir et évaluer le bien-être : alimentation, abreuvement, confort, gestion de la douleur, gestion de la maladie, comportement, relation homme / animal
- **Bien-être du porc : plein-air ou bâtiment ?** Discussion et analyse des arguments autour de la question : l'élevage plein air est-il la solution à la problématique BEA en élevage de porcs ?

Méthodes pédagogiques :

- 1 journée en salle : Présentation théorique, dont le fil conducteur correspond aux 5 libertés
- Divers outils pédagogiques utilisés : quiz, vidéos

Date et lieu :

Le 25 octobre 2022, secteur Nancy

Durée : 1 jour (7h00)

Intervenant : **Pascal MESSIN,** vétérinaire et formateur agréé pour dispenser cette formation.

Public / prérequis : éleveurs et salariés en élevages professionnels de porcs du Grand-Est. Aucun prérequis.

Cette formation est obligatoire pour tout détenteur de porc, à titre professionnel ou secondaire (voir votre DD(CS)PP).

inscription :

GDS 54 : 03.83.93.44.76

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PORC : maitrise du risque PPA

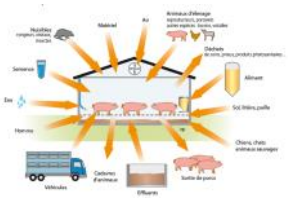

porcs

Formation obligatoire dans le cadre de l'arrêté ministériel du 16/10/2018 définissant les mesures d'hygiène et de prévention pour lutter contre le virus de la PPA

gtv Grand-Est
GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-EST

Objectifs :

→ Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques de la Peste Porcine Africaine.
→ Comprendre les risques liés à la propagation du virus.
→ Acquérir les fondamentaux de la biosécurité.
→ Concevoir et gérer un plan de biosécurité adapté à son élevage.
→ Mettre en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène dans son élevage.

Contenu :

- Connaissances sur la PPA : agent infectieux, résistance, symptômes, critères d'alerte, voie de contamination, propagation …
- Situation épidémiologique et réglementation actuelle.
- Connaitre la notion de biosécurité : SAS, la quarantaine, la réception des animaux, matériels et produits, l'alimentation et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents, désinfection des locaux …
- S'approprier la méthodologie du plan de biosécurité : définition de zones (publique, professionnelle et d'élevage), flux entrants et sortants, barrières, ...
- Mise en application des bonnes pratiques d'hygiène à son élevage,
- **TRAVAIL INDIVIDUEL POUR RÉALISER VOTRE PLAN DE BIOSÉCURITÉ ET BILAN COLLECTIF.**

Méthodes pédagogiques :

- 1 journée en salle : projection de diaporama, présentation de cas concrets, auto-évaluation. Travaux pratique pour élaborer son propre plan de biosécurité accompagné par le formateur. Echanges et discussions entre les participants.

Dates et lieux :

- **Le 8 décembre 2022**
- **Secteur Nancy**

Durée : 1 jour (7h00)

Intervenant : **Pascal MESSIN,** vétérinaire et formateur agréé pour dispenser cette formation.

Public / prérequis : éleveurs et salariés en élevages de porcs du Grand-Est. Aucun prérequis.

Cette formation est obligatoire pour tout détenteur de porc, à titre professionnel ou secondaire (voir votre DD(CS)PP).

Inscription :
GDS 54 : 03.83.93.44.76

Réussir les premières semaines de vie de l'agneau :
Maitrise sanitaire de l'agnelage et des pathologies néonatales des agneaux

Ovins

Objectifs :

- → Connaître les différentes pathologies infectieuses et non infectieuses dominantes chez des jeunes agneaux
- → Définir les leviers sanitaires pour prévenir les maladies et mortalité des agneaux
- → Réaliser son bilan sanitaire et avoir un œil critique sur son analyse.
- → Définir plusieurs axes prioritaires de prévention à mettre en œuvre chez soi en fonction des pathologies dominantes relevées

Contenu :

- Présentation et tour de table.
- **Pathologie non infectieuses chez les agneaux** : le syndrome hypothermie, et le raide : définition, symptômes, lésions, diagnostic en ferme, traitement, prévention, conduite à tenir quand la pathologie est identifiée dans l'élevage
- **Pathologies infectieuses dominantes des agneaux :** entérites néonatales, boiteries, omphalites, pathologie respiratoire : définition, symptômes, lésions, diagnostic en ferme, traitement, prévention, conduite à tenir quand la pathologie est identifiée dans l'élevage
- **Exercice pratique sur son bilan sanitaire ovin** et définition de 3 axes prioritaires de prévention dans sa conduite d'élevage des agneaux à appliquer chez soi.

Méthodes pédagogiques :

En salle toute la journée :

- Tour de table. Présentation théorique avec projection de diaporama. Echanges et discutions.
- Travail individuel avec restitution collective sur son bilan sanitaire. Exercice pratique et cas concrets. Echanges et discutions.

Date et lieu :

25 novembre 2022, en Meurthe-et-Moselle

Durée : 1 journée (7h00)

Intervenant : **Pascal MESSIN,** vétérinaire spécialisé petits-ruminants.

Public / prérequis : éleveurs et salariés *en élevages professionnels* de petits-ruminants du Grand-Est.
Aucun prérequis.

Inscription :

GDS 54 : 03.83.93.44.76

Retrouvez toutes les formations petits-ruminants en Lorraine ici : https://padlet.com/formationenlorraine/ovin

Bénéficiez des avantages de la formation

Vous êtes inscrits à une formation : faites-vous remplacer !

Un remplacement adapté à vos besoins :

- Un salarié est mis à votre disposition selon les compétences recherchées.
- Le remplacement est possible le jour de la formation et de l'action, **ou dans les 3 mois** qui suivent.

Des aides au remplacement existent pour les agriculteurs(trices) qui suivent une formation :

- 105 €/jour de remplacement avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée *(la formation doit être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural),*
- Des aides départementales complémentaires sont possibles,
- Cumul avec le crédit d'impôt formation de 40 heures par an.

Les conditions :

- Être adhérent au service de remplacement,
- Fournir l'attestation de présence à la formation ou une attestation sur l'honneur du suivi de l'action (se procurer le formulaire auprès de votre service de remplacement).

Vos contacts en Lorraine :

- **Meurthe-et-Moselle :** 03 83 26 50 36
- **Meuse :** 03 29 83 30 46
- **Moselle :** 03 87 66 12 83
- **Vosges :** 03 29 82 59 40

Vous avez participé à une formation : profitez du crédit d'impôt !

Un crédit d'impôt de l'ordre de 70€ par jour de formation vous est accordé par l'Etat si vous êtes exploitant imposé au réel.

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC, dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. **Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40h.**

Sur présentation d'un justificatif de présence de formation délivré par l'Organisme de Formation.

Vous voulez covoiturer ? Contactez-nous avant, pour connaître les autres participants.

Votre prestataire de Formation

GDS 54 - 9 rue de la Vologne 54520 LAXOU
Tél. : 03.8393.44.76 - Mail : gds54@gds54.com
N° d'existence : 41 54 03358 54
SIRET : 783 334 477 00032

Le GDS 54 est organisme de formation certifié **QUALIOPI**
Le GDs 54 est organisme de formation est certifié **QUALICERT** pour les formations réalisées à destination des contributeurs et ayants-droits VIVEA (conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles– RE/VIV/04). www.qualicert.fr
Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de **SGS ICS** – 29 avenue Aristide Briand – 94111 ARCUEIL Cedex

8,97/10
Satisfaction 2022

Conditions générales d'inscription et de participation

Objet

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation s'appliquent à toutes les formations organisées par le GDS 54. Les présentes conditions sont complétées par le **Règlement Intérieur.** L'inscription à nos formations implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

Informations avant la formation

Les formations débutent généralement à 9h30 et se terminent vers 17h30. Les informations complètes sur chaque formation sont précisées dans l'invitation détaillée propre à chaque formation (disponible sur demande auprès du GDS54). Celle-ci comprend : la/les dates, lieux, horaires, intervenants, responsable de stage, programme, objectifs, durée, prérequis éventuels, modalités et délai d'accès, méthodes mobilisées, tarifs, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes handicapées. Les dates, lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés (notamment en cas de report).

Public

Les formations s'adressent en priorité aux chefs d'exploitations agricoles (= aux contributeurs et ayant-droit VIVEA). Elles sont également ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne en rapport avec le milieu agricole souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Conditions d'accès

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire auprès du GDS 54 au plus tard la veille avant le début de la formation (dans la limite des places disponibles) et respecter les éventuels prérequis demandés.

Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Toute personne à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) souhaitant participer à nos formations peuvent nous contacter afin d'apporter des adaptations des locaux et des moyens pédagogiques.

Inscription et convocation

L'inscription se fait en renvoyant le bulletin d'inscription complété au GDS ou par téléphone, mail ou courrier auprès du GDS. Responsable des inscription : Claire DARGENT au 03.8393.44.76. L'inscription est validée lorsque la personne est destinataire d'une convocation, envoyée par email ou par défaut en courrier, 7 à 5 jours avant le début de la formation.

Conditions tarifaires et modalités de règlement

Notre organisme étant engagé dans la démarche de qualité de service, nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation VIVEA pour ses cotisants éligibles ou par tout autre OPCO (opérateur de compétences) pour les autres publics.

› Pour les contributeurs et ayant-droit VIVEA =
chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation (sous présentation de pièces justificatives) : les conditions ci-dessous s'appliquent sous réserve que ceux-ci soient : à jour de leur cotisation MSA ; ayant transmis son consentement électronique dans les délais impartis ; ayant suivi au minimum 7h00 de formation ; Ne dépassant pas le plafond de prise en charge de 2 250 €/année civile (consultable www.vivea.fr – l'excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle) :
- VIVEA prend en charge les frais pédagogiques de formation (versement à l'Organisme de formation).
- Les frais de restauration et annexes sont à la charge du Stagiaire : 36€ HT par journée de formation suivie.
- En fonction des accords de prise en charge par VIVEA, une contribution stagiaire peut être demandée. Si elle est non nulle, le montant de cette contribution stagiaire est précisé dans l'invitation détaillée ainsi que dans la convention de formation.

› Salariés de la production agricole, apprentis ou adhérents GDS non éligibles VIVEA :
- Le coût de la formation est de 130€ HT par journée, frais de restauration et annexes compris.
Les employeurs des salariés agricoles peuvent bénéficier de prise en charge à partir de 7h de formation suivies. Renseignez-vous auprès d'OCAPIAT (action « Boost'Compétences »).

› Pour les autres statuts :
Le tarif de la formation est égal à la prise en charge des frais pédagogiques de formation accordés par VIVEA net de taxes (montant variable en fonction de l'accord de financement, il est connu 1,5 mois avant la formation). Pour connaitre le montant, contactez le GDS54.

Le règlement s'effectue à l'issue de la formation.

Justificatif de formation

Une attestation de présence en formation est envoyée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Annulation ou abandon

Modification/Annulation à l'initiative du GDS 54

Le GDS 54 peut être amené à modifier les dates, lieux et noms des intervenants de la formation. Dans tous les cas les informations sont mises à jour dans le courrier de convocation.
Le GDS54 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas d'effectif insuffisant, si le financement VIVEA n'est pas accordé ou si les conditions matérielles ne permettant pas la bonne mise en œuvre de l'action. Le GDS54 s'engage alors à avertir les inscrits dans les meilleurs délais et dans tous les cas à ne facturer aucun frais aux inscrits. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de formation.

Annulation à l'initiative du Stagiaire

Tout désistement doit être annoncé au GDS54 (appel, courrier, mail, fax…). En cas de désistement non annoncé, le GDS 54 se réserve le droit de facturer un forfait de 36€ HT au titre de frais de gestion, sauf en cas de force majeure.

Abandon en cours de stage à l'initiative du Stagiaire

En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé moins de 7h de formation, le coût journalier de la formation est dû en totalité. Seules les absences motivées par un cas de force majeure donneront droit à la non-facturation et à la résiliation de la convention de formation.
En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à au moins 7h de formation, la formation est facturée au prorata temporis de la participation.

En cas de litige

En cas de litiges, une solution amiable sera recherchée ; à défaut il sera soumis au tribunal de Nancy.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées uniquement par le GDS 54. Conformément au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données (RGDP) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès du GDS 54.

L'obligation des stagiaires et tout autre intervenant de la formation dans le contexte COVID-19

Chaque stagiaire/apprenant doit respecter les règles sanitaires et l'organisation mises en place au sein de l'Organisme de Formation. Les règles sanitaires sont précisées dans l'invitation à la formation ou la convocation. Lorsque la formation se déroule dans un autre lieu, le stagiaire/apprenant doit respecter également les règles sanitaires et l'organisation mises en place par l'Organisme gérant le lieu de la formation.

INSCRIPTION

Une convocation et un programme vous seront envoyés avant la formation pour vous préciser les modalités exactes de rendez-vous. La signature et envoi de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions générales d'inscription et de participation du service formation du GDS 54 sur la page précédente.

Stagiaire(s) à inscrire

Nom et Prénom : _____

Exploitation : _____ n° d'élevage : _____

Tel./Port. : _____ @ : _____

Date de naissance : _____

Votre statut :

- ☐ Chef ou associé d'exploitation
- ☐ En cours d'installation
- ☐ Salarié agricole
- ☐ Conjoint collaborateur
- ☐ Aide familial
- ☐ Cotisant solidaire
- ☐ Retraité
- ☐ Autre statut : _____

Formation(s) choisie

- ☐ Choix 1 : _____
- ☐ Choix 2 : _____
- ☐ Choix 3 : _____
- ☐ Choix 4 : _____

Attentes spécifiques ? : _____

Le _____/_____/

SIGNATURE

L'action sanitaire ensemble

GDS Meurthe-et-Moselle
L'action sanitaire ensemble

9, rue de la Vologne
54520 Laxou

Tél. : 03 83 93 44 76
Fax : 03 83 93 12 20
E-mail : gds54@gds54.com

GDS Meuse
L'action sanitaire ensemble

CS 50400
55108 Verdun cedex

Tél. : 03 29 83 30 31
Fax : 03 29 83 30 81
E-mail : gds55@gds55.com

www.gdsreseau3m.com

Retrouvez vos formations sur notre site :
www.gdsreseau3m.com

Réalisation et crédits photos : GDS 54- 55 / ne pas jeter sur la voie publique